

PROGRAMME DE FORMATION – ADR SELON LE 1.3

Les objectifs

Informations permettant aux participants d'acquérir des connaissances sur :

1. L'application de la réglementation ADR;
2. Les responsabilités de l'expéditeur ;
3. Les documents de transport ;
4. Les listes des marchandises dangereuses ;
5. Les instructions d'emballage;
6. Le marquage et étiquetage d'un colis de marchandises dangereuses ;
7. La signalisation des véhicules et leurs équipements ;
8. Les dispositions particulières applicables aux colis.

Personnel concerné :

1. Expéditeurs

Programme :

1. Introduction/ Objectifs de la formation ;
2. Les points communs avec la réglementation IATA ;
3. Responsabilités de l'Expéditeur ;
4. Classification et identification ;
5. Les listes alphabétiques ou numériques ;
6. Marquage et étiquetage ;
7. Suivre une instruction d'emballage ;
8. Les documents de transport / les autorisations ;
9. La signalisation et les équipements des véhicules ;
10. Appliquer les dispositions particulières applicables aux colis ;
11. Les exemptions ;
12. Les procédures de manutention ;
13. La Formation.

Durée : 1 jour

Méthode pédagogique :

1. Livre ADR ;
2. Formation dispensée avec un minimum de 2 participants
3. Support de cours ;
4. Présentation power point.

VALIDATION :

Une attestation de stage sera remise à tous les participants.